



## Attente du remboursement suite à décision de justice

Par **philippe06**, le **13/03/2011** à **17:03**

Bonjour,  
Mon frère et moi avons "gagné" en cassation contre un individu qui a été  
condamné à 1 an de prison avec sursis et obligation d'indemniser ses victimes.  
Cette décision de Justice d'avril 2009 ne l'a pas empêché de vendre sa villa 700 000 € en toute impunité en juillet 2009.  
Notre avocate s'est déclarée surprise et nous a avoué de pas imaginer qu'il serait solvable.  
Nous attendons toujours notre indemnisation.  
Merci de nous aider.  
Cordialement.

Par **mimi493**, le **13/03/2011** à **21:33**

Qu'avez-vous fait pour toucher cette indemnisation ?  
Elle ne viendra pas toute seule.

Par **philippe06**, le **13/03/2011** à **22:48**

Bonsoir,  
Ce que nous avons fait pour récupérer cette somme :  
- nous avons payé un huissier qui a découvert l'existence de cette somme d'argent suite à la vente de la maison du condamné  
- nous avons relancé maintes et maintes fois la Juge d'Application des Peines  
- nous avons écrit au Procureur ainsi qu'au Président du Tribunal de Grande Instance, sans qu'aucune réponse n'ait été à ce jour apportée.  
C'est déjà bien pour des victimes.  
Que faut-il faire de plus svp ?  
Merci.

Par **mimi493**, le **13/03/2011** à **23:15**

[citation]- nous avons payé un huissier qui a découvert l'existence de cette somme d'argent suite à la vente de la maison du condamné [/citation] et vous n'avez pas fait saisir ?  
le JAP c'est pour l'application de la peine pénale. Ni le proc ni le président du TGI n'ont à voir dans cette histoire.

Par **philippe06**, le **17/03/2011** à **21:54**

Bonsoir et désolé de répondre si tardivement.  
L'huissier a qui nous avons réussi à communiquer une adresse en France après que le condamné soit passé par le Maroc a fait saisir sa retraite.  
D'après l'huissier, nous avons de la "chance" que la personne condamnée soit revenue en France car au Maroc, il n'était pas possible de la poursuivre.  
L'huissier nous a dit qu'il n'avait pas les pouvoirs pour savoir ce qu'il était advenu de la somme issue de la vente de la villa.  
Il nous dit que c'est du ressort du JAP car le Notaire peut se réfugier derrière le secret professionnel.  
Qu'en pensez-vous ?  
Merci beaucoup.

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **23:22**

Aviser le JAP que la personne refuse de payer les dommages et intérêts malgré qu'il ait vendu sa maison et que l'huissier ne retrouve aucune trace de l'argent.

Par **philippe06**, le **17/03/2011** à **23:40**

Voilà, nous tournons en boucle en attendant que cette JAP veuille bien faire appliquer la loi.  
C'est une honte.

Par **mimi493**, le **18/03/2011** à **00:16**

Je ne pense pas que le JAP ait les moyens de contrainte sur une condamnation civile. Il peut faire pression quand la personne est incarcérée en refusant la liberté conditionnelle tant que tout n'est pas payé, c'est tout.  
Le sursis était avec mise à l'épreuve ou non ?

Par **philippe06**, le **18/03/2011** à **09:04**

Bonjour,  
Le sursis est assujéti d'une mise à l'épreuve avec l'obligation d'indemniser ses victimes.  
Le condamné est à l'heure actuelle en liberté et personne ne l'inquiète malgré nos

écrits au JAP et au procureur qui restent sans réponse.  
C'est d'ailleurs très vexant qu'en tant que victimes d'être ainsi traitées...  
Qui à part eux peut faire exécuter la décision de la cour alors ?  
Merci.

Par **mimi493**, le **18/03/2011 à 14:43**

La durée de la mise à l'épreuve est de combien ?

Par **philippe06**, le **18/03/2011 à 15:00**

La durée de la mise à l'épreuve est de 3 ans.

Par **mimi493**, le **18/03/2011 à 15:33**

Donc déjà il y a un JAP (il n'y en a pas forcément)  
La saisie sur retraite vous a fait récupérer combien jusqu'à présent et combien tous les mois ?

Par **philippe06**, le **18/03/2011 à 16:11**

Je vous ai dit dès le début que nous avions relancé le JAP à ce sujet...  
Au niveau de la retraite, nous n'avons encore rien perçu car il est revenu récemment en France et donc l'huissier a fait sa saisie récemment.  
Sous entendu bien entendu qu'il touche une retraite.  
Ce n'est pas un pourcentage de sa retraite que nous voulons mais que cet escroc nous rembourse comme la justice la condamné.  
Il a vendu sa villa 700 000 €.  
Pourquoi la justice ne va t'elle pas chercher cet argent ?  
Mais ce que je trouve fabuleux c'est que ce monsieur a été condamné et mon frère et moi ne sommes pas défendus par cette justice.  
C'est une véritable honte.  
Que faut-il faire maintenant ?  
Il faut entamer une grève de la faim, se mettre soit même à escroquer ?

Par **philippe06**, le **24/03/2011 à 19:50**

Bonsoir Madame,  
Vous n'avez pas répondu à mon dernier message.  
Pourquoi svp ?  
Merci.

Par **mimi493**, le **24/03/2011 à 22:48**

Désolée, j'avais zappé  
[citation] Pourquoi la justice ne va t'elle pas chercher cet argent ?

[/citation] parce que ce n'est jamais la justice qui va chercher l'argent d'une dette. C'est le créancier qui doit le faire.

Par **philippe06**, le **24/03/2011 à 22:57**

Bonsoir et merci d'avoir reconnecté.  
Ce n'est pas à la justice de chercher l'argent d'une dette...soit...mais elle pourrait quand même nous aider en tant que victimes...nous aiguiller..c'est trop demander ?  
Quand à notre condamné avec ses 3 ans de mise à l'épreuve, qu'est-ce que cela veut dire concrètement le jugement ayant été rendu en avril 2009 ?  
Pourquoi la JAP ne fait rien pour savoir sur quel compte ont été placé les 700 000 € puisque seule elle en a le pouvoir ?  
Merci.

Par **philippe06**, le **26/03/2011 à 12:18**

Bonjour,  
Voulez-vous nous aider svp ?  
Vous n'avez pas répondu à nos dernières questions.  
Merci.

Par **mimi493**, le **26/03/2011 à 15:17**

[citation]Ce n'est pas à la justice de chercher l'argent d'une dette...soit...mais elle pourrait quand même nous aider en tant que victimes...nous aiguiller..c'est trop demander ? [/citation]  
Assignez la personne pour le paiement

Par **philippe06**, le **26/03/2011 à 16:23**

Je l'assigne de quelle manière svp ?  
Merci.

Par **philippe06**, le **28/03/2011 à 21:46**

Bonsoir Madame,  
Je suis juste un peu déçu et à peine surpris de votre attitude.  
Soit mon histoire est trop compliquée ou soit vous n'avez pas les compétences, mais le fait de laissez les gens qui viennent vous demander de l'aide sans réponse n'est pas courtois.  
A quoi servez-vous en fait ?  
Bonne continuation.